



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 45101

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur la présentation des chiffres du chômage. Il lui demande s'il est envisageable de compléter la présentation actuelle en détaillant le nombre d'emplois perdus depuis la dernière information, le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois libres et non pourvus.

Texte de la réponse

Les chiffres du chômage présentés chaque mois sont obtenus à partir d'informations fournies par l'ANPE. La publication mensuelle contient une estimation du taux de chômage au sens du BIT ainsi qu'une caractérisation des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits dans les fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi : nombre de DEFM par catégorie, par sexe, par âge, par ancienneté au chômage... Des informations sur les motifs d'entrée et de sortie des fichiers de l'ANPE sont également fournies. Dans la mesure où l'inscription à l'ANPE n'est ni obligatoire ni automatique pour les actifs sans emploi, l'exploitation des fichiers de l'ANPE ne permet de calculer ni le nombre d'emplois perdus, ni le nombre d'emplois créés : les emplois supprimés ne donnent pas forcément lieu à une inscription à l'ANPE tandis que les emplois créés ne conduisent pas automatiquement à une diminution correspondante du nombre de DEFM inscrits à l'ANPE. Ces indicateurs peuvent cependant être approchés par les statistiques sur les mouvements de main-d'oeuvre fournies par la DARES et calculées à partir des déclarations de mouvements de main-d'oeuvre remplies chaque mois par les établissements du secteur privé et du secteur public industriel. Les statistiques sur les mouvements de main-d'oeuvre sont regroupées avec les chiffres du chômage au sein du Bulletin mensuel des statistiques du travail. L'ANPE fournit chaque mois des statistiques sur le nombre d'offres d'emploi enregistrées. Si l'ensemble des emplois libres et non pourvus ne peut être appréhendé à partir des seuls fichiers de l'ANPE, celle-ci fournit néanmoins périodiquement des informations sur les offres d'emploi qu'elle recueille. Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est pas envisageable de compléter la présentation actuelle des chiffres du chômage en détaillant le nombre d'emplois perdus depuis la dernière information, le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois libres et non pourvus. Ces informations restent néanmoins accessibles dans des délais variables dans d'autres publications de la DARES et de l'INSEE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45101

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5980

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12998